

Fiche de poste des agents d'équipe mobile de sécurité : AEMS

Mission principale finalité du poste	Assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens, dans les établissements d'enseignement scolaire de l'académie de NANTES ; ainsi qu'aux abords immédiats, en accompagnant, en épaulant les établissements en cas de fortes tensions ou en temps de crise, liées à l'insécurité et en appuyant les équipes de direction, afin de rétablir la paix scolaire.
Place du poste dans l'organisation	L'agent est affecté dans un département de l'académie, sous l'autorité fonctionnelle de l'IA-DASEN, au sein de la DSDEN ou d'un établissement d'affectation. Leur action est coordonnée à l'échelle académique, par le conseiller sécurité de Madame la Rectrice et par le coordonnateur de sécurité au niveau départemental.
Mission du poste	Accompagner, aider les écoles et les établissements confrontés à des situations de fortes tensions ou en temps de crise lié à l'insécurité. Aider à améliorer la protection et la sécurité des personnes et les biens au sein des établissements et à leurs abords. Contribuer au suivi institutionnel de la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sureté (PPMS)
Activités du poste	Aide et conseil aux chefs d'établissements et aux Inspecteurs de l'Education Nationale en matière de sécurité. Présence physique et forte visibilité en écoles et en établissements. Souci constant de la recherche du renseignement prévisionnel. Travail administratif sur les plans particuliers de mise en sureté attentat-intrusion (PPMS AI), diagnostics de sécurité ou toute question utile à un climat scolaire apaisé. Les faits de violence, de harcèlement, et tous ceux constituant un fait de nature pénale seront tout particulièrement observés.
Interlocuteurs institutionnels	L'IA-DASEN du lieu d'affectation. Conseiller technique de Madame la Rectrice pour les questions de sécurité. Coordonnateur départemental de sécurité pour la gestion des missions, des emplois du temps ainsi que des délégations de sécurisation en établissement. Le Secrétaire Général du lieu d'affectation. Chefs d'établissements et leurs adjoints. Inspecteurs de l'Education Nationale. Les directeurs d'écoles.
Connaissances associées	Parfaite connaissance de l'environnement des établissements scolaires, de leur fonctionnement et de leurs personnels. Bonne connaissance et habitude des milieux difficiles avec une aptitude à évoluer dans cet environnement. Notions de secourisme.
Spécificités contraintes particulières	Aptitudes physiques et sportives avérées. Disponibilité, mobilité. Titulaire du permis B (dans le cadre de la mission). Peut être amené à se déplacer avec son véhicule personnel. Facilités de contact et de dialogue. Savoir être. Aisance dans la rédaction des rapports et bonne connaissance de l'outil informatique.
Niveau d'études	Baccalauréat. Notions de psychologie et de sociologie.
Statut rémunération	Contractuel. 1 an renouvelable. Possibilité Cdisation à partir 6 ans 1600 € net

Pour tous renseignements complémentaires : conseiller.securite.recteur@ac-nantes.fr – 06.26.53.17.32